Mariages contre nature

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 361

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023688

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

façon productive. Mais cela n'est pas la règle. De nombreux pays en développement — les plus pauvres d'entre eux — ne pourraient amorcer une accumulation suffisante sans apports de capitaux étrangers et de technologies nouvelles. Ceci est vrai indépendamment des systèmes économiques et des conceptions du développement qu'ils se sont donnés, comme le montrent les exemples de l'Inde, de la Tanzanie, du Pérou comme de Cuba.

Face aux multinationales

Un des buts de la coopération au développement doit être de renforcer la *capacité d'autonomie des Etats du tiers monde,* ces Etats si faibles face aux pouvoirs extérieurs (multinationales, par exemple), qui, souvent, les font et les défont au hasard de leurs intérêts. C'est certainement à ce niveau que le rôle de l'IDA est le plus ambigu et le plus difficile. Face à des pays dont on prétend respecter la souveraineté, le danger est de se lier à des classes privilégiées exploitant le peuple qui ne les a pas choisies. Comment concilier que le projet financé par l'IDA soit étroitement subordonné aux objectifs du plan national alors que ce plan reflète souvent les intérêts de minorités privilégiées ? L'IDA semble résister mieux que la Banque mondiale elle-même aux « diktats » politiques de l'actionnaire dominant, c'est-à-dire des Etats-Unis; dans quelle mesure cependant ne joue-t-elle pas le rôle d'un cheval de Troie pour des critères d'appréciation et la formulation de projets sociaux mal adaptés aux besoins réels ?

Action différenciée

Ce problème se résume à la question de savoir quel type de projets réaliser avec quel type de gouvernement. Dans tel pays soumis à une dictature de pillage, la lutte contre l'érosion sera un gage pour l'avenir; dans tel pays s'efforçant à créer les conditions d'un développement autonome, le transfert des connaissances techniques renforcera la capacité de recherche; dans tel pays pris à la gorge par la famine, c'est simplement la couverture des importations vitales ou la croissance de la production alimentaire qu'il faudra financer en premier lieu.

De tous les moyens engagés dans le développement du tiers monde, l'aide internationale ne représente qu'une petite fraction, de l'ordre du dixième. Elle ne joue donc qu'un rôle complémentaire au formidable effort fourni par les masses populaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Pour qu'elle serve le plus efficacement possible, il faut déterminer dans quels domaines, par quels types de prestations, la coopération internationale au développement complète

● **SUITE ET FIN AU VERSO**

Mariages contre nature

Une fois de plus, Schwarzenbach suscite une coalition de salut public.

Nous voilà obligés d'accepter le crédit à l'IDA pour sauver le principe de la coopération au développement et notre image de marque dans la communauté internationale. Il s'agit là bien sûr d'un raisonnement superficiel.

Plus fondamentalement, des organisations de coopération craignent qu'un vote négatif fasse reculer encore l'effort minime consenti par la Suisse au titre de l'aide aux pays pauvres. D'autres milieux voient là l'occasion de se donner bonne conscience au prix minimum. D'autres encore, plus franchement, signalent d'éventuelles possibilités d'exportations supplémentaires de la Suisse vers le tiers monde, que ce soit dans l'immédiat ou à long terme.

Déjà le Parlement, sous la menace du référendum — Schwarzenbach encore — a truffé la loi sur l'aide au développement de conditions restrictives qui, si elles sont appliquées à la lettre, rendent le texte inapplicable: que signifie en effet, dans cette loi, la référence explicite aux régions défavorisées de Suisse, aux finances de la Confédération et à la situation économique nationale, sinon un aveu de faiblesse des partis gouvernementaux face aux républicains, et une surenchère démagogique.

La même loi a subi une autre modification, pour laquelle il fallut l'alliance de la droite isolationniste, de la droite économique et de l'aile gauche des associations d'aide au développement. La priorité accordée aux actions au ras du sol, la tentation de ne réaliser que des projets qui bénéficient directement aux plus pauvres, signifie un repli sur un plan caritatif, qui permet d'opposer un noble refus aux revendications d'industrialisation et de développement autonome du tiers monde. Telle n'était pas l'intention de ceux qui voulaient affirmer la solidarité nécessaire avec les damnés de la terre. On peut se demander cependant qui saura le mieux se servir de cette arme à double tranchant.

Le débat a eu lieu, feutré, dans les commissions et les assemblées parlementaires depuis plus de trois ans, à propos de la loi sur la coopération internationale au développement; le voici qui est soumis au peuple sous une forme amputée, biaisée par son aspect technique et par l'impuissance de la Suisse à agir directement sur le fonctionnement de la Banque mondiale, et de sa filiale.

Une tâche essentielle

Sur le plan intérieur suisse, sur un terrain choisi habilement par Schwarzenbach, la gauche se sent rejetée dans la tour de Babel des partis gouvernementaux. Il lui incombe cependant, plus que jamais, de défendre l'idée que la coopération au développement est une tâche essentielle de notre pays et qu'elle exige des moyens, une présence internationale et le sacrifice de privilèges dont nous n'avons pas encore consenti grand-chose.